

DÉPARTEMENT DU NORD  
—\*—  
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI  
—\*—  
CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
**BUSIGNY**

**OBJET** : Demande de subvention au titre de « L'Aménagement de la Sécurité des Routes Départementales en Agglomération » (ASRDA) pour l'aménagement de sécurité aux entrées de village – rue des frères Desjardin.

**Séance ORDINAIRE**

11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 05 avril 2023, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire  
Nombre de Conseillers en exercice : 19

17 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Christophe LEBRUN, 3ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

1 absente excusée : Mme Angèle DUPUY.

1 Procuration : Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ  
Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département au titre l'Aménagement de la Sécurité des Routes Départementales en Agglomération » (ASRDA).

Il propose de déposer un dossier pour remédier aux problèmes de vitesse excessive rue des frères Desjardin.

Une subvention peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 75 % de la dépense HT, soit 23 655,00 €. Le montant des travaux est estimé à 34 600,00 € HT.

Les travaux projetés consisteront à l'aménagement de sécurité aux entrées de village – rue des frères Desjardin.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le concours financier du Département pour une subvention au titre de l'ASRDA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ainsi que les conventions et avenants pouvant en découler.

Ainsi fait en séance le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE

